

En vélo de San Remo à La Turbie : du rêve à la réalité grâce à EuroVélo 8 + Tirrenica ?

Le programme de coopération transfrontalière **EDU-Mob 1 et 2** « Education à la mobilité durable transfrontalière », lancé en 2014 et prolongé encore jusqu'au printemps 2023, arrive en phase de bilan.

<https://www.interreg-alcotra.eu/fr/edu-mob-2>

Outre les deux « pédalades » festives organisées par la FIAB (Federazione Italiana Ambiente e Bicicletta) les 4 et 5 mars, l'ASPONA était invitée au Séminaire du 3 mars au Fort de l'Annonciade de Vintimille pour faire le point sur « **L'éducation à la mobilité durable et la réalisation des pistes cyclables sur le territoire d'ALCOTRA** (Ligurie-Piémont-Département 06) **dans le cadre des véloroutes EuroVélo 8 et Tirrenica** ».

Dans une zone transfrontalière où les véhicules à moteur (autos, scooters) représentent 66% des déplacements quotidiens (dont près d'un tiers en deux-roues motorisés) et 70% des sources de pollution (GES) (chiffres CARF 2022), le programme EDU-Mob vise à modifier les habitudes des habitants réguliers de tous âges et à favoriser les mobilités durables, notamment en vélo mais aussi l'intermodalité (marche, vélo, train, etc). **Entre 2014 et 2020, 1,5 M € dont 1 M € cofinancé par le Fonds européen FEDER ont été dépensés** pour réaliser des pistes, des équipements associés (râteliers, stations de gonflage, box sécurisés) et informer ou sensibiliser la population. Le budget a été réparti entre la région Ligurie (100 K €), le département des Alpes-Maritimes (515 K €), la commune de Vintimille (654 K €), la commune de Bordighera (202 K €) et la commune de Vallecrosia (100 K €).

Les témoignages des élus italiens ou de leurs représentants (aucune représentation des communes françaises ou de la CARF) ont pointé la difficulté de trouver l'espace pour la circulation des vélos sans réduire celle des piétons, en territoire contraint entre mer et montagne, très urbanisé et où tout a déjà été sacrifié à l'automobile. Si le déplacement de la voie ferrée a été une aubaine pour la piste cyclable entre Ospedalletti et San Remo, la présence du train en bord de mer jusqu'à Vintimille ne facilite pas la tâche de ceux qui doivent convaincre la population d'accepter des aménagements nouveaux et/ou de concilier les différents usages.

Les réalisations du Conseil Départemental 06 grâce à EDU-Mob se sont focalisées sur les trajets domicile-travail, à la fois en termes d'infrastructures et de services pour lever les freins à la sécurité physique des cyclistes et de leur matériel (vol de vélo), et pour assurer la continuité des itinéraires. Les actions éducatives ont visé les moins de 16 ans - séances d'apprentissage « savoir rouler à vélo (et en trottinette), pièce de théâtre (Le monde étouffe), amélioration des abords des collèges -, ainsi que d'autres catégories de population : agents publics de collectivités ou Etat (4000 personnes concernées au CADAM à Nice), élus locaux, chômeurs en réinsertion avec des actions d'information (circuits, installations proposées), stages de « remise en selle » (10 sessions depuis janvier 2023). La carte du département met en évidence des avancées notables à l'Ouest plus peuplé, entre Antibes et Cagnes sur-mer et du côté de Valbonne-Sophia-Antipolis, moindres à l'Est, seulement la piste de Garavan à Menton fin 2022.

Le trajet, qui va de San Remo à La Turbie, est concerné par 2 véloroutes européennes, l'EuroVélo 8 et la Tirrenica.

L'EuroVélo 8 fait partie du réseau lancé en 1997 qui comporte 17 pistes EuroVélo dans 38 pays. Actuellement, 64% du réseau est opérationnel (56 000 km sur 90 000 km). L'Eurovélo 8 relie Cadix à Nicosie, soit 7 800 km traversant l'Espagne, la France, l'Italie, la Slovénie, la Croatie, le Monténégro, l'Albanie, la Grèce, la Turquie et Chypre. En Italie, elle s'étend sur 1000 km à partir de Trieste jusqu'à Vintimille, passe notamment par le Frioul-Vénétie (190 km), l'Emilie-Romagne (70 km), la Toscane (160 km), la Lombardie (311 km), le Piémont (262 km), mais seulement sur 7 km en Ligurie, puisqu'elle emprunte la voie ferrée depuis Cunéo jusqu'à Vintimille ! La fréquence faible du train (8 navettes/jour

et 14 vélos acceptés par rame) freine actuellement le développement de ce tronçon. Les travaux déjà très avancés au Piémont font apparaître un usage plutôt touristique ou ludique : les pointes de fréquentation correspondent aux jours fériés ou aux mois d'été.



Côté français, un comité d'itinéraire a été mis en place pour coordonner et promouvoir les réalisations sur les 850 km de l'EuroVélo 8 entre le Perthus et Menton (longeant la Méditerranée jusqu'à Montpellier, puis Arles, Manosque, Draguignan, Grasse, Cannes jusqu'à Menton). Ce comité réunit les deux régions, les départements et les principales collectivités (métropoles ou communautés) concernés, mais la CARF n'en fait pas partie. Des études sont en cours pour améliorer l'intermodalité dans 5 gares du parcours, dont Nice pour les AM. Des récentes données statistiques ont montré que 1 million de cyclistes avaient emprunté en 2021 l'Eurovélo 8 en France.

La Tirrenica est une création récente, issue du constat fait par la FIAB en 2000 de l'absence de liaison de type EuroVélo longeant la Méditerranée entre Rome et Vintimille. En 2010, la variante côtière de l'EuroVélo 5 (Rome-Milan) a été tracée en 2010 et reconnue en 2014 comme un itinéraire touristique sous le nom de Véloroute du soleil (872 km). Dans le cadre de la Loi 2 - 2018 qui a reconnu pour la 1^{ère} fois en Italie l'utilité du vélo, un décret de 2019 a officialisé la Tirrenica. Son aménagement a été soutenu dans le cadre d'un projet INTENSE regroupant 13 partenaires avec un objectif d'encouragement du tourisme durable et doté de 5,1 M € (85% de cofinancement FEDER), sous l'égide du programme européen de coopération interrégionale MARITTIMO (2014-2020)¹. Pour 2021-2027, INTENSE PLUS devrait disposer d'un budget de 10-14 M € et comprendre un volet de coopération transfrontalière. La continuité de l'itinéraire cyclable entre San Remo et La Turbie pourrait y trouver enfin un élan.



¹ Le programme MARITTIMO réunit la Sardaigne, la Ligurie, la Toscane, PACA et la Corse

A noter que **le contexte italien** est devenu très favorable au vélo et à la réalisation de nouveaux itinéraires avec l'adoption du Plan général de mobilité cycliste urbaine et extra-urbaine 2022-2024, doté par le Gouvernement de 1,1Md euros.

Au niveau européen, le Parlement a adopté une résolution le 16 février 2023 visant à doter l'UE d'une stratégie afin de doubler le nombre de kilomètres parcourus d'ici 2030, sécuriser et développer les infrastructures cyclables sur le modèle historique de planification des infrastructures routières, soutenir l'économie (services, emplois, matériels) du vélo et structurer l'intermodalité. Le Parlement européen s'est appuyé sur le constat des bienfaits pour la santé de la pratique cycliste, du faible coût de ce mode de déplacement et de sa contribution à la transition écologique-énergétique.

